

TRANSPORTS

MARITIMES



LES MÉTIERS

DE LA BRANCHE

ÉDITION 2022


**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **OPCO**
Mobilités

Compétences en mouvement

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

La branche des transports maritimes est confiante dans sa capacité à gérer l'adaptation au défi des compétences, bien qu'elle apparaisse soumise davantage que les autres branches à l'impact des changements techniques et environnementaux sur l'emploi et les compétences.

Les entreprises perçoivent l'impact des transitions numériques et environnementales. La question des changements de mode de propulsion (propulsion multi-énergie, passage du gasoil au GPL), ainsi que le fort accroissement des opérations de maintenance et de réparation réalisées à distance (phénomène qui sera prochainement accentué avec le passage à la 5G et le recours de plus en plus intensif à l'intelligence artificielle) vont considérablement accroître les besoins en compétences sur divers métiers, aussi bien parmi les personnels navigants que parmi les sédentaires. Des besoins en matière de métiers de la sécurité (tout particulièrement la cybersécurité) apparaissent également.

De même, un certain nombre de métiers en forte transformation du fait de la révolution numérique ont été identifiés. S'agissant des personnels navigants, les transformations affectent surtout certains métiers parmi les plus techniques :

- Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique : électricien, officier électromécanicien, officier électronicien et système de la marine marchande (OESSM)
- Métier d'officier de pont, qui devra monter en compétences sur les outils d'intelligence artificielle et d'aide à la décision

S'agissant des personnels sédentaires, la numérisation fragilise plusieurs métiers :

- Shipplaneur
- Agent d'escale
- Métiers de la réservation

Les problématiques liées au développement durable pourraient rendre indispensable la montée en compétence des métiers de la maintenance et de l'exploitation sur les nouvelles formes de propulsion des bateaux.

Quant à la transition écologique, elle pourrait rendre possible des passerelles vers des métiers de l'éolien off-shore.

En revanche, si les entreprises ont bien conscience que les technologies actuelles permettent d'envisager la construction de navires autonomes, cette perspective apparaît plus lointaine.

Les entreprises ne semblent pas inquiètes de l'impact du numérique sur les métiers et les compétences : cette incidence n'est jugée forte que dans 25 % des cas.

S'agissant des tensions sur les recrutements, il n'apparaît pas de préoccupation particulière dans la branche. Par ailleurs, l'enquête BMO de Pôle emploi n'indique pas non plus de tensions particulièrement élevées sur les principaux métiers de la branche (officiers, marins, maîtres d'équipage...).



LES FAMILLES DE MÉTIERS

- » Les métiers navigants
- » Les métiers sédentaires de l'exploitation
- » Les métiers sédentaires support

Les métiers navigants

» Les Officiers pont

supervisent et coordonnent les membres de l'équipage chargés de la maintenance de l'entretien, de la formation et de la sécurité du navire ainsi que de la gestion administrative du navire. Ils exercent les fonctions de chef de quart passerelle des navires notamment pour la navigation, la sécurité et le chargement déchargement.

» Les Officiers machine

travaillent dans les locaux machines et supervisent tous les équipements du navire. Ils peuvent travailler par quart ou à la journée et effectuent les travaux de maintenance, d'entretien, de réparation et effectuent des diagnostics pour trouver les défauts des systèmes ou des pièces qui doivent être remplacées. Ils sont en responsabilité d'un service et sont appelés à gérer une équipe pour la sécurité ou l'entretien et la maintenance du navire durant son exploitation ou ses arrêts techniques.

» Les Matelots

occupent le premier niveau hiérarchique du personnel de pont d'un navire maritime. Ils constituent la principale force de travail à bord d'un bateau où ils aident à faire fonctionner le navire. Ils sont supervisés par le capitaine du navire et le chef mécanicien. Ils participent aux manœuvres et à l'entretien du navire. Ils sont en plus chargés des petites réparations en cas de panne et de l'exploitation commerciale (chargement et déchargement) des navires.

» Les Officiers polyvalents

assistent le commandant en tant qu'officier au service pont et machine. Ils aident au chargement et ont la charge de l'exploitation des machines. Ils informent leurs supérieurs de tout problème pouvant affecter la sécurité du navire, effectuent la maintenance planifiée des équipements dont ils ont la charge et participent activement à tout exercice ou instruction de sécurité ou de sûreté. Les officiers polyvalents sont appelés, dans le cadre de leur évolution, à accéder aux responsabilités commandant ou chef mécanicien sur les navires.

» Les Officiers électroniciens

sont en responsabilité de l'entretien et la maintenance de tout équipement électronique, informatique, radio et de navigation en passerelle et à la machine, ils réparent et entretiennent tous les équipements sous leur champ de responsabilité. Leurs compétences ont un spectre large ; ils sont les référents experts dans le domaine électronique, informatique, automatisme et électrotechnique à bord du navire.

» Les Commissaires/ Officiers des services généraux

supervisent le travail des employés des services généraux. Ils font de la micro-gestion et surveillent de près les processus tels que l'hôtellerie, l'avitaillement et la restauration.

» Les Ouvriers mécaniciens

réalisent la maintenance et la réparation des moteurs, machines de propulsion, installations auxiliaires (appareils, équipement de commande...) des navires, selon les règles de sécurité et la réglementation maritime. Ils peuvent être sous la responsabilité d'un officier mécanicien ou maître machine selon le type de navigation.

» Les Ouvriers électriciens

installent, entretiennent et réparent les systèmes électriques des navires, tels que les batteries, le câblage électrique ou les alternateurs. Sous la responsabilité d'un officier ou maître électricien, ils utilisent des équipements de test et de diagnostic pour trouver les défauts. Pour effectuer les réparations, ils utilisent des outils à main et des instruments et machines électriques spécialisés.

» Les Agents des services généraux à bord

travaillent à bord du navire pour fournir des services aux passagers, tels que servir les repas, faire le ménage, accueillir les passagers et expliquer les procédures de sécurité.



Les métiers sédentaires de l'exploitation

» Les Acheteurs transport maritime

sont chargés des achats liés à l'avitaillement et à l'entretien des navires, avec pour objectif d'en minimiser le coût rendu à bord. Ils centralisent les demandes des bords, rédigent, sous le contrôle d'un ingénieur, les spécifications des achats et consultent les fournisseurs. Après approbation des commandes, ils suivent la commande et sont responsables de l'acheminement de la marchandise vers le navire. Ils gèrent les stocks à terre.

» Les Assistants achats

sont responsables de la commande de matériaux, de fournitures et/ou d'équipements et du suivi des fournisseurs en ce qui concerne l'expédition et la livraison.

» Les Administrateurs des ventes

s'occupent des ventes, sélectionnent les canaux de livraison, exécutent les commandes et informent les clients sur l'expédition et les procédures.

» Les Affréteurs

ont en charge, en application de la politique commerciale de l'entreprise, le frètement ou l'affrètement des navires sur le marché de l'affrètement pour l'acheminement des marchandises. Ils mènent et concluent les négociations commerciales se rapportant à ces contrats (qu'ils gèrent par la suite) en tenant compte des orientations et objectifs donnés par la direction générale et des contraintes du marché. Ils réalisent l'achat et la vente de prestations de transport national et/ou international pour le compte de clients, selon la réglementation du transport et les objectifs commerciaux (qualité, coût, délai).

» Les Agents d'exploitation

coordonnent les activités des portiqueurs, grutiers, caristes et dockers, pour exécuter les plans des shipplaners, logisticiens et gestionnaires de parcs. Ils sont responsables de tous les engins et en assurent l'entretien.

» Les Déclarants en douane

approuvent ou refusent le passage des marchandises par les barrières douanières pour les affaires internationales et veillent au respect de la législation en matière de consignation. Ils facilitent la communication entre les institutions commerciales d'importation et d'exportation et les fonctionnaires gouvernementaux. Ils sont responsables du calcul des taxes et de leur paiement.

» Les Gestionnaires administratifs douane

contrôlent les documents pour s'assurer que les critères d'entrée et les lois douanières sont respectées et contrôlent le paiement des taxes douanières.

» Les Gestionnaires d'assurances - Assureurs

participent à la rédaction-conclusion des contrats et leurs clauses. Ils suivent les dossiers lors d'avaries et de survenance d'un risque aux biens ou aux personnes.

» Les Assistants commerciaux

assurent le contact direct avec les clients. Ils fournissent des conseils généraux aux clients.

» Les Juristes maritimes

sont des conseillers proches des experts maritimes. Ils rédigent les différents contrats (construction, affrètement...). Ils sont présents dans toutes les actions en justice.

» Les Billettistes

fournissent un premier service aux clients, vendent des billets de voyage et adaptent l'offre de réservation aux demandes et aux besoins des clients.

» Les Agents et Chefs d'escale

assurent et sont responsables du bon embarquement des passagers et des véhicules sur des navires.

» Les Chefs de produits

sont responsables de la gestion du cycle de vie des produits. Ils recherchent et développent de nouveaux produits en plus de gérer les produits existants par le biais d'études de marché et de planification stratégique. Ils effectuent des activités de marketing et de planification pour développer le chiffre d'affaires.

» Les Techniciens commerciaux

représentent l'entreprise et vendent les services aux clients en fournissant les informations nécessaires.

» Les Conseillers voyages d'affaires

fournissent des informations et des conseils personnalisés sur les offres de voyage, font des réservations et vendent des services de voyage ainsi que d'autres services connexes. Ils gèrent les voyages d'affaires d'une entreprise. Au-delà des moyens de transports, souvent réservés en collaboration avec des prestataires de voyages, ils se chargent de questions plus administratives comme les demandes de visas, le contrôle de la facturation ou le suivi du budget. Ils déclarent, auprès des assureurs et/ou des services de la sécurité sociale, les déplacements qui l'exigent. Ils sont également en charge des réservations d'hébergements et s'assurent du bon déroulement des voyages.

» Les Gestionnaires de parcs de conteneurs

gèrent les emplacements et les mouvements des conteneurs sur les parcs.

» Les gestionnaires de flotte

gèrent le déploiement de la flotte en fonction des contraintes commerciales.

» Les Ingénieurs commerciaux

assurent la personnalisation technique des services en fonction des demandes et des besoins des clients. Ils s'occupent des contacts interentreprises et assument la responsabilité du suivi de l'exécution des prestations.

» Les Coordinateurs sureté-sécurité-environnement - HSE

sont responsables de la mise en œuvre des procédures de sécurité, assurent les interventions en milieu marin. Ils surveillent les aspects de l'exploitation du navire liés à la sécurité et à la prévention de la pollution et veillent à ce que les ressources soient adéquates et qu'un soutien approprié à terre soit fourni selon le besoin.

» Les Positionneurs

ont la responsabilité, en liaison étroite avec la ligne, de mettre à la disposition des chargeurs, selon les besoins, les conteneurs adaptés. Ils suivent l'état des différents parcs de conteneurs et déclenchent les procédures d'approvisionnement dans le cadre de la politique définie par le département logistique.

» Les Responsables commerciaux de ligne/zone (Area manager)

assurent et pilotent le développement commercial d'une ligne maritime sur une zone géographique donnée dans le respect de la politique commerciale et tarifaire afin d'optimiser le chargement des navires et la rentabilité de la ligne maritime.

» Les Responsables d'agence maritime

sont chargés de gérer les activités et le personnel d'une agence maritime. Ils organisent, annoncent et vendent des offres de transport maritime pour des secteurs spécifiques.

» Les Responsables achats

sont responsables des biens, des équipements et des services pour leur entreprise et s'efforcent de garantir les prix les plus compétitifs. Ils sont également responsables de la négociation des contrats, de l'examen de la qualité des produits et de l'analyse des fournisseurs, ainsi que de l'utilisation et de la revente des biens et des services.

» Les Responsables opérations

organisent ou supervisent tout ou partie des activités d'une unité d'exploitation portuaire (terminal, manutention portuaire,...) ou de transport maritime (ligne maritime,...) dans ses dimensions techniques, commerciales, sociales et financières, selon les normes de sécurité et la réglementation, dans un objectif de qualité (service, coût, délais). Ils peuvent animer ou coordonner l'activité d'une ou plusieurs équipes d'exploitation (opérateurs de manutention portuaire, personnel administratif et commercial, techniciens exploitants,...).

» Les Shipplaners

planifient, soit au sein d'un terminal maritime soit au sein d'une compagnie maritime, les déchargements-chargeurs des navires pour éviter au maximum les manipulations inutiles et les pertes de temps qui en découleraient pour un terminal conteneur ou pour un navire. Ils ont connaissance de la position et de la destination de tous les conteneurs sur leur terre-plein et de même pour ceux se trouvant à bord des navires qui font escale ou sur les navires gérés.

» Les Responsables de centrale de réservation

supervisent les collaborateurs du centre d'appel, gèrent les projets et les aspects techniques des activités du centre d'appel.

» Les responsables tourisme

analysent les marchés touristiques, recherchent les offres potentielles, développent des produits, planifient et organisent les processus de distribution et de commercialisation.

» Les Capitaines d'armement

assurent à terre, dans le cadre d'une politique d'entreprise définie et dans le respect de la législation sociale, l'administration et la gestion des effectifs du personnel navigant et mettent en œuvre les décisions relatives à l'emploi et à la rémunération.

» Les Ingénieurs d'armement - superintendants

s'assurent, à terre, du bon entretien et de la bonne marche des navires dont ils ont la charge. Ils sont en charge de l'approvisionnement en pièces de rechange et en matières consommables. Ils assurent également l'organisation du travail à bord en coordination avec le commandant et le chef mécanicien et l'organisation des réparations par des chantiers lors des escales ainsi que l'organisation des arrêts techniques qui ont lieu à intervalles réguliers et qui nécessitent le passage en cale sèche pour effectuer les grosses réparations.

» Les Ingénieurs constructions neuves

suivent pour l'armateur toutes les phases de construction (des plans à la livraison) et coordonnent ces phases avec le constructeur et les chantiers navals.

» Les Techniciens magasiniers ou Magasiniers

exécutent avec précision la manipulation, l'emballage et le stockage des matériaux dans un entrepôt. Ils reçoivent les marchandises, les étiquettent, en contrôlent la qualité, les stockent et documentent tout dommage éventuel. Ils surveillent également les niveaux de stock des articles, tiennent l'inventaire et expédient les marchandises.



Les métiers sédentaire support

» Les Assistants crewing

apportent leur soutien dans toutes les activités menées par les responsables des ressources humaines. Notamment, ils aident à préparer les processus de recrutement, la sélection des candidatures et effectuent les tâches administratives.

» Les Chargés de paie

sont responsables de l'administration de tous les aspects des données relatives aux salaires de l'entreprise, ce qui inclut le traitement des salaires mensuels, la réalisation d'audits de rapprochement et l'interface avec les prestataires de services de gestion de paie.

» Les Assistants paie

gèrent les feuilles de temps et les aspects administratifs de la paie. Ils s'assurent de la validité des informations (heures supplémentaires, congés de maladie...).

» Les Chefs comptables

assument la responsabilité de toutes les activités comptables liées à l'établissement des rapports financiers. Ils élaborent et appliquent des principes et des procédures comptables pour garantir la publication d'états financiers précis et en temps voulu, supervisent le personnel comptable et gèrent les activités comptables dans les délais et le budget appropriés.

» Les Chefs de projets informatiques

programment, contrôlent et dirigent les ressources, les personnes, les financements et les installations pour atteindre les objectifs des projets TIC. Ils établissent les budgets et les calendriers, effectuent l'analyse des risques et la gestion de la qualité, et rédigent les rapports de clôture des projets.

» Les Agents informatiques

installent, entretiennent, réparent et font fonctionner les systèmes d'information et tout équipement lié aux TIC (ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, serveurs, tablettes, téléphones intelligents, équipements de communication, imprimantes et tout élément de réseau périphérique lié à l'ordinateur), ainsi que tout type de logiciel (pilotes, systèmes d'exploitation et applications).

» Les Comptables

préparent et analysent les états financiers, les budgets, les rapports financiers et les plans d'entreprise.

» Les Contrôleurs de gestion

effectuent toutes les opérations se rapportant au contrôle de la gestion de l'entreprise et des filiales. Ils exercent une surveillance des indicateurs de gestion mis en place pour évaluer l'activité de l'entreprise et fournissent les informations à la direction. Ils apprécient les causes et les effets des écarts identifiés entre les objectifs et les réalisations. Ils peuvent proposer à la direction des actions correctives à mettre en œuvre.

» Les Directeurs des Ressources Humaines

supervisent et conseillent la direction sur les plans stratégiques de recrutement, la rémunération, les avantages sociaux, la formation et le développement, le budget et les relations de travail. On attend également d'eux qu'ils jouent un rôle de premier plan dans le développement d'une culture qui permet aux collaborateurs d'être performants conformément aux objectifs de l'entreprise.

» Les Secrétaires ou Assistants

accomplissent diverses tâches administratives pour contribuer au bon fonctionnement de l'organisation. Ils répondent aux appels téléphoniques, rédigent et envoient des courriers électroniques, tiennent des agendas, organisent des rendez-vous, prennent des messages, classent des documents, organisent des réunions et gèrent des bases de données.

» Les Opérateurs de saisie

mettent à jour, tiennent et récupèrent les informations contenues dans les systèmes informatiques. Ils préparent les données sources pour la saisie informatique en compilant et en triant les informations et traitent les documents sources.



MÉTHODOLOGIE

Ces éléments sont issus d'un travail réalisé dans le cadre de l'EDEC PIC Mobilités.



Étude réalisée entre décembre 2021 et janvier 2022. Pilotée par OPCO Mobilités avec les représentants de la branche professionnelle des transports maritimes et la DGEFP. Le comité de pilotage de l'étude a mandaté les cabinets S2H et Boosters pour réaliser ce travail.

La branche des transports maritimes couvre les entreprises appliquant les conventions collectives :



- du personnel sédentaire des entreprises de navigation (IDCC 2972)
- des officiers des entreprises de transport et services maritimes (IDCC 3223)
- du personnel navigant d'exécution du transport maritime (IDCC 5521)

« Cette action est réalisée dans le cadre de la démarche portant Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences [EDEC]. Elle bénéficie d'un cofinancement et de l'expertise du ministère en charge de l'Emploi [DGEFP] au titre du Plan d'Investissement dans les Compétences [PIC]. »

